

00 1958

CIRCULATION PROVISOIEMENT INTERDITE

Bd Clémenceau
Rue Félix Pyat
Rue Labadie

PUBLIÉ LE 21 NOV. 2025

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 21 novembre 2025 par la DSPP concernant une mise en sécurité suite à l'incendie,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 – Afin de permettre la mise en sécurité de la menuiserie Paleight sise 147 bd Clémenceau suite à un incendie , **la circulation de tous les véhicules à l'exception des services de secours et de sécurité est provisoirement interdite Bd Clémenceau , rue Labadie** (entre le bd Clémenceau et la rue Sénèque), **la rue Félix Pyat** (entre le bd Clémenceau et les rues du Rhône et St François) :

A compter du 21 novembre 2025 et jusqu'à mise en sécurité

ARTICLE 2 - Sous les directives des Services Techniques Municipaux, la présignalisation et la signalisation de l' interdiction seront mises en place par les services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salon de Provence le 21 NOV. 2025

P/Le Maire par Délégation,
Frédéric VIGOUROUX
Directeur Général des Services

